Publication : lundi 28 mars 2022 09:30

De nombreuses PME se trouvent en difficulté en raison de la décision d'ORANGE de ne confier à l'entreprise SCOPELEC qu'une part réduite des activités qu'elle lui confiait jusqu'ici. La conséquence en a été la mise en œuvre d'une « procédure de sauvegarde » qui s'applique à la SCOPELEC. Ce qui a conduit au fait que les fonds de cette dernière sont « gelés » et qu'elle ne peut plus effectuer le règlement des travaux réalisés depuis le 1er janvier 2022 par ses sous-traitants. Ainsi, plusieurs centaines de PME sont en difficulté dans toute la France, dont l'entreprise JALOUZOT de Saint-Germain des Prés.

Jean-Pierre Sueur est immédiatement intervenu auprès d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de l'Industrie, et Régine Engström, préfète du Loiret.

>> Lire les lettres

Phoca PDF